
Activités perlières (Bahreïn) No 1364 rev

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire

Lieu

Royaume de Bahreïn, eaux territoriales
Royaume de Bahreïn, île de Muharraq, gouvernorat de Muharraq

Brève description

L'exploitation traditionnelle de la mer pour récolter des perles sur les huîtres du golfe Persique a modelé l'économie de l'île de Bahreïn durant des millénaires. L'industrie du Golfe, la plus réputée parmi les sources d'approvisionnement en perles depuis l'Antiquité, a atteint le sommet de sa prospérité à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. La richesse apportée par ce commerce qui était devenu mondial est reflétée par le développement des quartiers marchands de la ville de Muharraq. Quelques bâtiments distinctifs, commerciaux et résidentiels, portent encore témoignage de cette activité économique noble, mais dangereuse et exigeante, qui disparut de manière soudaine et catastrophique dans les années 1930, par suite du développement des perles de culture obtenues avec des moules d'eau douce, au Japon.

Le bien comprend dix-sept bâtiments enserrés dans le tissu urbain de la ville de Muharraq, trois bancs d'huîtres en mer et une partie du littoral à la pointe méridionale de l'île de Muharraq, d'où les bateaux partaient pour gagner les lieux de pêche des huîtres.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de 15 composants comprenant quatre *sites*, neuf *monuments* et deux *ensembles*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

14 mai 2008

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

27 janvier 2010

31 janvier 2012

Antécédents

Il s'agit d'une proposition d'inscription renvoyée.

À sa 35^e session (siège de l'UNESCO, 2011), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision suivante :

Décision : 35 COM 8B.20

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné les documents WHC-11/35.COM/8B et WHC-11/35.COM/INF.8B1,*

2. *Renvoie la proposition d'inscription des Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire, Bahreïn, à l'État partie afin de lui permettre de fournir une approche plus détaillée de la conservation pour les bâtiments urbains, qui précise comment la conservation du tissu original sera optimisée, comment les compétences nécessaires seront mises en place pour la restauration des boiseries et ouvrages en plâtre décoratifs et comment l'ensemble des travaux de restauration sera échelonné et mis en œuvre ;*

3. *Recommande à l'État partie d'étendre la délimitation du site du fort de Bū Māhir pour qu'elle couvre ses vestiges archéologiques ;*

4. *Recommande également à l'État partie de demander une mission consultative sur le site.*

Le 31 janvier 2012, l'État partie a fourni une mise à jour du premier dossier de proposition d'inscription. Celui-ci contient des informations sur :

1. les processus de conservation et de gestion ;
2. la conservation architecturale et urbaine ;
3. les initiatives en matière de renforcement des capacités ;
4. l'extension mineure des délimitations.

Consultations

L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur le patrimoine culturel immatériel, le patrimoine culturel subaquatique et le patrimoine de l'architecture en terre ainsi que plusieurs experts indépendants.

Des commentaires de l'UICN sur l'évaluation de ce bien ont été reçus le 1er février 2011. L'ICOMOS a soigneusement examiné ces informations pour parvenir à sa décision finale et à sa recommandation.

Littérature consultée (sélection)

Dayaratne, Dr. Ranjith, *The Traditional and the Hybrid Architecture of Bahrain*, Department of Architecture, University of Bahrain.

El Masri, Souheil & Yarwood, John, *Al Muharraq: Architectural Heritage of a Bahraini City*, 2005.

Fuccaro, N., The Making of Gulf Ports Before Oil, in Liwa, Journal of the National Center for Documentation & Research, June 2010.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 6 au 11 octobre 2010. Une mission consultative de l'ICOMOS a visité le bien du 1^{er} au 3 décembre 2011.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Par lettre du 1er octobre 2010, l'ICOMOS a demandé à l'État partie des informations complémentaires sur les mesures détaillées de conservation et de restauration des bâtiments.

Une réponse a été fournie dans une lettre du 7 novembre 2010 exposant brièvement les plans relatifs aux futurs travaux de restauration et d'adaptation de la plupart des structures. Ces informations ont été incluses dans les parties concernées ci-après.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

14 mars 2012

2 Le bien

Description

Il s'agit d'une proposition d'inscription en série de quinze sites dont trois sont situés dans les eaux territoriales septentrionales de Bahreïn et les douze autres sur l'île de Muharraq, la deuxième plus grande île de Bahreïn, située juste au nord-est de l'île principale.

Jusqu'à la découverte des perles artificielles dans les années 1930, Bahreïn fut le centre de l'industrie des perles naturelles, qui devint mondiale à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, avec un commerce international apportant des bénéfices économiques considérables. Cette prospérité, et la structure de l'industrie, est reflétée par les bâtiments subsistants dans le quartier marchand de l'île de Muharraq. La source de cette prospérité est attestée par trois vastes bancs d'huîtres sous-marins, alors qu'une partie du littoral, avec un fort qui contribuait à la protection du commerce, porte la mémoire du lien entre terre et mer et de la route empruntée par les bateaux et les plongeurs.

Le bien se compose des éléments suivants :

- trois huîtrières :
 - Hayr Bū-l-Thāmah
 - Hayr Bū'Amāmah
 - Hayr Shtayyah
- littoral de Bū Māhir et forteresse de Qal'at Bū Māhir
- ville de Muharraq :
 - maison Al-Ghūṣ

- maison Badr Ghulum
- maison Al-Jalahma
- maison Al-Alawi
- maison Fakhro
- maison Murad
- Murad Majlis
- boutiques Siyadi
- Amārāt Ali Rashed et Yousif Abdurrahman Fakhro (ensemble de trois entrepôts)
- maison Nūkhidhah
- ensemble de Siyadi – deux résidences familiales et mosquée.

Ces éléments sont examinés à tour de rôle :

- trois huîtrières :
 - Hayr Bū-l-Thāmah
 - Hayr Bū'Amāmah
 - Hayr Shtayyah

Les huîtrières choisies pour être incluses dans la proposition d'inscription représentent les bancs d'huîtres les plus productifs au nord et au nord-est de Bahreïn et les zones décrites dans la littérature historique et par les sources d'information comme ayant produit les perles de la meilleure qualité et la plus grande densité d'huîtres.

Les deux huîtrières les plus profondes (Hayr Bū-l-Thāmah et Hayr Bū'Amāmah) sont des bancs distincts et indépendants. La plus grande et la moins profonde, celle de Hayr Shtayyah, est un amalgame de six bancs contigus, exploités au cours de l'histoire et disposés en croissant sur le pourtour d'un immense dôme sur les fonds marins, dont le centre est exempt d'huîtres et fait donc partie de la zone tampon. Hormis ces huîtrières proprement dites, il ne reste aucun vestige matériel des traditions associées à la récolte des huîtres.

- littoral de Bū Māhir et forteresse de Qal'at Bū Māhir
- Le littoral de *Bū Māhir* est la seule partie authentique de la côte de sable subsistant à Muharraq (les autres parties ont été gagnées sur la mer). Le rivage était l'endroit d'où les bateaux de plongée partaient pour les bancs d'huîtres et où se déroulaient les fêtes associées à leur départ et à leur retour. La côte proposée pour inscription a une longueur de quelque 110 mètres, la profondeur de l'eau variant entre 2,5 et 25 mètres, en fonction de la marée.

La forteresse de *Qal'at Bū Māhir* protégeait la côte et, plus loin, le bassin portuaire contre les attaques des pirates ou de leurs adversaires. Sur les quatre tours originelles, il n'en reste qu'une seule avec une aile attenante. Les parties supérieures sont des reconstructions datant des années 1977-79.

- ville de Muharraq :
- Les biens urbains tracent une voie linéaire à travers la partie sud de la ville de Muharraq, chacun de ces biens apportant sa contribution au tableau d'ensemble et racontant un épisode de l'histoire de l'industrie perlière.

Ils comprennent dix maisons, appartenant à de riches négociants, trois magasins et une mosquée à côté de

l'une des demeures familiales. Ils ont été choisis pour représenter différents aspects sociaux et économiques de la culture caractéristique de l'industrie perlière et, en particulier, les maisons des négociants, qui géraient les embarcations et les équipes de pêcheurs de perles et fournissaient des matériaux comme le bois pour les bateaux.

L'architecture urbaine traditionnelle de Bahreïn a de nombreux traits communs avec la région plus vaste du Golfe et avec le Moyen-Orient. Cependant, l'architecture bahreïnienne possède des caractéristiques distinctes, notamment en termes de forme, de construction et de détails de décoration, reflétant l'influence des nombreux pays impliqués dans le commerce des perles. Les maisons subsistantes illustrent les importants travaux de reconstruction effectués à la suite de l'essor de l'industrie perlière dans le monde, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.

Les maisons citadines sont disposées autour d'une ou de plusieurs cours, permettant de circuler entre les espaces fermés environnants. Le nombre de cours est variable en fonction de la richesse de la famille et de son statut social.

Le principal matériau de construction est la blocaille de corail montée avec du mortier de boue et enduite. Les toits plats en boue reposent sur des piquets de palétuviers très peu espacés, supportant des nattes tissées en bambou fendu et une couche de pierres mélangées à de la boue. De nombreuses maisons ont une décoration recherchée, avec des panneaux de gypse perforés, des portes sculptées, des fenêtres chantournées, et parfois des plafonds décorés. Quelques-unes ont aussi des ornements distinctifs encastrés dans les façades extérieures.

○ maison Al-Ghūṣ

Ce bâtiment d'un étage, datant du début du XXe siècle, occupait à cette époque l'extrême pointe sud de l'île d'al-Ḥālah. Il se dressait sur la route reliant Muharraḡ Sūḡ à Qal'at Bū Māhir, qui était située sur une autre île, directement au sud, jusqu'au milieu du XXe siècle. Cette structure modeste était destinée aux membres, peu rémunérés, des équipages des boutres pratiquant la pêche des perles. À l'origine, la maison *Al-Ghūṣ* se composait de trois pièces fermées et d'un *liwān* (colonnade) ouvert, entourant une cour centrale.

○ maison Badr Ghulum

Cette maison a été construite vers 1912 par Badr Ghulum qui, en sa qualité de barbier et de guérisseur traditionnel, était l'une des rares personnes à proposer des services médicaux à Muharraḡ dans les dernières années de l'industrie perlière, et c'est sur cette base que ce bâtiment a été proposé pour inscription. Le bien est un bâtiment de deux étages édifié autour d'une cour-jardin centrale. Outre les pièces d'habitation, le bâtiment comprend des salles de soins utilisées par Badr Ghulum et sa famille. Elle est rattachée à la maison Turabi attenante (construite par un confrère de Badr Ghulum)

par un mur mitoyen. La maison, qui appartient toujours à la famille mais est louée au ministère de la Culture, sera utilisée comme centre d'interprétation axé sur l'histoire de la médecine traditionnelle à Muharraḡ.

○ maison Al-Jalahma

La maison Al-Jalahma est une vaste et complexe résidence appartenant à une famille influente de *ḡawāwīsh* (négociants en perles) et de commerçants. Les bâtiments sont situés de part et d'autre d'une rue et sont reliés par le dernier *ṣabāḡ* subsistant à Muharraḡ, une sorte de pont semblable à un toit faisant communiquer les deux parties de cette résidence. Une moitié de la maison est globalement en bon état et conserve la plupart de ses éléments originaux. L'autre moitié est en piètre état, même si elle aussi conserve la plus grande partie de ses éléments et de son aménagement d'origine. La maison a des quartiers réservés aux femmes très étendus.

○ maison Al-Alawi

La maison Al-Alawi fut construite par Mahmoud Muhammad al-Alawi, un commerçant qui tirait ses revenus de l'approvisionnement en mer des boutres pour la pêche des perles, leur livrant de l'eau douce, du tabac, de la nourriture et autres denrées de première nécessité avec des embarcations dites d'eau douce. À l'origine, le bâtiment était situé sur le côté sud-est de la principale île historique de Muharraḡ, dans une zone maritime animée connue sous le nom d'*al-Dūsaḡ*, reliant en un point Muharraḡ à l'île d'*al-Ḥālah*. La construction de la maison Al-Alawi commença en 1932 sur une terre gagnée sur la mer depuis peu. La maison possède l'un des derniers exemples de *malḡif al-hawā'* ou tour à vent subsistant à Muharraḡ, l'un des moyens locaux traditionnels mis au point pour rafraîchir les bâtiments. Le bâtiment manifeste aussi une grande qualité d'exécution, essentiellement avec des matériaux locaux, et contient un certain nombre d'objets importés par le propriétaire au cours de ses expéditions commerciales.

○ maison Fakhro

Cette maison fut construite par Yousif Abdurrahman Fakhro, un négociant en bois et matériaux de construction qui possédait une flotte de près de 50 bateaux et son propre dock. L'ensemble était à l'origine situé sur le front de mer. Au fur et à mesure que la famille de Fakhro s'agrandit, le bien fut étendu progressivement en gagnant des terres sur la mer jusqu'à posséder quatre cours, dont une seule subsiste aujourd'hui dans son intégralité, datant des années de forte expansion de l'économie perlière au début du XXe siècle. Il ne reste des trois autres que des vestiges archéologiques. La famille vit encore dans une moitié de la maison, qui a été modernisée. L'autre moitié, qui n'est plus habitée depuis 1954, nécessite des réparations urgentes. Elle contient des panneaux de gypse percés et ouvragés et des fenêtres chantournées, très décorées et surmontées de fenêtres en demi-lune avec des restes de verre polychrome.

- maison Murad et Murad Majlis ou maison des hôtes

Cette demeure et sa maison des hôtes associée se font face, de part et d'autre d'une petite place publique, avec une mosquée qui les sépare. Elles sont considérées comme l'exemple le mieux préservé d'une maison de marchand avec sa maison des hôtes. Construite à la fin du XIXe siècle, la résidence principale entoure une cour centrale, avec des pièces dessinant un motif strict et répétitif de piliers et de hautes niches semi-circulaires, surmontées de niches carrées à arc trilobé. Une pièce supérieure située dans un angle offre des espaces ombragés pour l'été et des vues sur la mer.

La pièce principale de la maison des hôtes conserve des panneaux décoratifs gravés au-dessus de niches rectangulaires encastrées. Côté rue, la façade sud possède des rangées de hautes niches voûtées.

- boutiques de Siyadi

Il existe une série de boutiques et entrepôts formant trois groupes dans le centre commercial, deux étant situés à l'intérieur du bien proposé pour inscription et le troisième dans la zone tampon. Les boutiques furent construites entre 1860 et 1905 environ. Elles appartenaient à des marchands de perles, qui fournissaient également d'autres produits comme des dattes, du riz et du café dans les périodes où il n'y avait pas de commerce de perles. Elles ont des portes doubles en bois, côté rue, mais il leur manque l'étage supérieur avec des balcons fermés en saillie, une construction alors typique.

- Amārāt Ali Rashed et Yousif Abdurrahman Fakhro (ensemble de trois entrepôts)

L'un des entrepôts ne survit qu'à l'état de ruine, ayant été démolie dans les années 1990. Il illustre le délaissement très récent des bâtiments associés à l'économie perlière et quatre phases au moins de conquête de terres sur la mer, révélées par des fouilles. Le deuxième est un bâtiment dont tous les éléments intérieurs sont demeurés intacts dans son espace central tout en hauteur mais, n'étant plus utilisé depuis les années 1980, il nécessite une intervention urgente pour assurer sa stabilisation. Le troisième entrepôt est le seul sur le marché qui soit encore utilisé par des marchands possédant des boutiques à proximité. Traditionnellement, ces trois entrepôts auraient été utilisés à l'origine pour stocker des rondins de bois (destinés aux boutres) et du matériel pour l'entretien des bateaux, et certains comprenaient des locaux faisant office de banques, avant la création de la première banque centrale dans les années 1920. Ces dernières années, ils ont tous servi au stockage de matériaux de construction et de denrées alimentaires.

- maison Nūkhidhah

Cette maison, construite dans les années 1920, inclut des hébergements destinés aux plongeurs arrivant à Bahreïn et où les équipages étaient formés pour la prochaine saison – c'est cette seule partie de la maison qui a été proposée pour inscription. Ses murs extérieurs

massifs, décorés de niches rectangulaires, ne sont percés que d'une seule petite fenêtre.

- ensemble de Siyadi – deux résidences familiales et mosquée

Créé par l'un des grands marchands de perles possédant sa propre flotte de boutres, cet ensemble se compose de trois structures interdépendantes : la maison familiale, une seconde maison familiale avec hébergement pour les hôtes et une mosquée.

La modeste mosquée d'un étage avec son minaret conique fut construite à l'origine en 1895 et reconstruite en 1910. Elle donne sur une petite place.

La façade sobre de la mosquée contraste fortement avec la façade richement décorée de la maison voisine – le seul édifice de cette hauteur – construite en deux phases, en 1850 et 1921, par des marchands bahreïnais ayant importé les boiseries intérieures de Shiraz en Perse.

La pièce maîtresse du bien est la structure imposante de la maison d'hôtes du premier étage avec sa façade raffinée aux grandes fenêtres élancées encadrées de bois, avec des écrans externes chantournés complexes, situés sous des panneaux de plâtre gravés en forme d'arc et surmontés de quatre rangées de panneaux rectangulaires également en plâtre et gravés, soulignant l'extrême verticalité de l'architecture. À l'intérieur, les pièces ont conservé leur décoration de boiseries et de panneaux de gypse. Ce bâtiment qui est la propriété du ministère de la Culture est appelé à devenir un musée des perles.

La troisième structure est une maison particulière, encore habitée par le petit-fils de son constructeur. Édifiée en 1931, sa haute façade imposante a un étage inférieur sobre et, au-dessus de celui-ci, des niches élancées et régulières, décorées avec des panneaux de plâtre trilobés. Elle fait partie intégrante de la silhouette de cet ensemble vu du sud. Il n'y a pas d'accès public dans ce bâtiment.

Histoire et développement

La proposition d'inscription fournit des informations détaillées sur l'histoire de l'industrie perlière, y compris ses structures sociales et économiques, et sur des associations culturelles.

La proposition d'inscription porte sur les bâtiments et les sites reflétant ces traditions. L'histoire des bâtiments individuels est tracée dans la section Description ci-avant. La présente section fournit le contexte de ces structures et sites.

Il est attesté que des perles ont été récoltées sur des bancs d'huîtres sous-marins du golfe Persique depuis le néolithique, pour une utilisation locale et peut-être pour le commerce avec la Mésopotamie. Après un ralentissement durant l'âge du bronze, une industrie

importante et bien organisée vit le jour à l'époque romaine, avec son centre à Bahreïn, pour répondre à l'énorme demande de l'Empire pour ces produits de luxe. Au 1er siècle, Pline mentionne Bahreïn comme un lieu réputé produire les plus belles perles, tout en précisant que l'industrie perlière au Sri Lanka était la plus productive – et ces dernières perles semblent avoir été mieux connues par les Romains.

L'époque médiévale a connu une reprise du commerce de perles profitant aux élites dominantes sous le califat omeyyade et au début du califat abbasside, cette activité restant concentrée à Bahreïn. Des perles étaient également vendues jusqu'à la mer Noire et au-delà par des marchands génois. Il convient cependant d'observer que, jusqu'à la fin du Moyen Âge, le terme de Bahreïn se rapportait à la région de Bahreïn plus étendue à cette époque et non pas aux deux îles qui constituent l'État de Bahreïn actuel. Lorsqu'Ibn Battuta emploie ce terme au XIVe siècle pour désigner uniquement ces deux îles, il est parmi les premiers à l'appliquer à cette zone limitée.

Sous les Safavides, qui prirent le contrôle de Bahreïn vers 1602, la richesse issue des perles fut utilisée pour financer une grande expansion des institutions religieuses chiites en Perse et dans les territoires dépendant des Safavides eux-mêmes.

Entre la fin du XVe et le début du XVIIe siècle, l'activité industrielle semble s'être fortement réduite, comme le reflète une diminution du nombre de bateaux rapportée par des écrivains, passant d'environ un millier vers 1490 à quelques centaines. Ce phénomène était lié à la découverte d'autres sources de perles dans le Nouveau Monde, notamment sur la côte du Venezuela, bien que cette concurrence se soit révélée assez éphémère.

Au cours du XVIIe siècle, l'industrie perlière à Bahreïn passa sous le contrôle d'une élite religieuse locale, ce qui conduisit au développement d'un système où l'imam/les marchands avançaient des fonds aux villageois pour financer leurs plongées et où ces derniers étaient tenus, en contrepartie, d'offrir leurs prises aux marchands.

À partir de la fin du XVIIe siècle, une série de migrations se produisit, avec des tribus arabes venant exploiter les bancs d'huîtres, en réponse à un nouvel essor de l'industrie pour satisfaire les besoins de l'Inde.

La richesse tirée des perles devint un facteur majeur dans les luttes pour le contrôle de Bahreïn au XVIIIe siècle, lorsque son territoire fut victime d'une série d'attaques menées par les Omanais, Huwalah, Perses et 'Utub, ayant entraîné d'importantes destructions et le déclin de centres urbains. Et, durant cette même période de conflits et d'instabilité, plusieurs autres cités eurent l'opportunité de se développer comme centres d'activités perlières – Qatar, Koweït - avec l'achat de grands navires à l'Inde pour répondre à l'augmentation de la demande en perles dans le monde entier.

Au début du XIXe siècle, Bahreïn fut envahi par les Omanais et les Al Saoud. En 1820, un traité conclu entre le gouvernement Al Khalifa et la Grande-Bretagne, représentant alors le pouvoir militaire dominant dans le golfe Persique, accorda aux Al Khalifa le titre de gouverneurs de Bahreïn.

La stabilité permit à Muharraq d'émerger comme la ville majeure du commerce de perles, avec une population de quelque 6 000 habitants, la plus importante du Golfe. La paix favorisa l'apparition de nouveaux types de commerce, ce qui signifiait que Bahreïn ne dépendait plus exclusivement de son industrie perlière, et, vers le milieu du XIXe siècle, il devint le principal centre du commerce dans le golfe Persique.

Le boom de l'industrie perlière a atteint son apogée dans le dernier quart du XIXe et dans les premières années du XXe siècle. Bahreïn maintint sa position de principal centre des activités perlières de la région, tout en devant faire face à la concurrence de centres plus récents. L'industrie disparut de manière soudaine et catastrophique dans les années 1930, par suite du développement de la culture des perles avec des moules d'eau douce, au Japon. Avec l'effondrement du secteur perlier, qui coïncida plus ou moins avec la découverte du pétrole sur l'île principale, un grand nombre d'habitants quittèrent la ville, avec pour conséquence l'abandon des bâtiments et leur délabrement ultérieur. Les travaux de conservation entrepris entre l'époque où l'industrie perlière s'est effondrée et aujourd'hui ont été relativement rares. Il pourrait être nécessaire de revenir sur certains travaux réalisés dans les années 1960 et 1970, afin de retourner aux matériaux et méthodes traditionnels.

3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative détaillée, exposée dans le dossier de proposition d'inscription et fondée sur de nouvelles recherches approfondies, confronte les éléments, attributs et thèmes se rapportant à la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien proposé pour inscription avec d'autres sites, en se plaçant sur trois plans différents. En premier lieu, des comparaisons sont établies avec d'autres centres perliers au plan mondial. En second lieu, le bien est comparé à d'autres centres de la région du Golfe et, en troisième lieu, le choix des sites proposés individuellement pour inscription est justifié par rapport à d'autres sites de la zone locale. Le bien proposé pour inscription est également comparé à des biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

S'agissant du plan mondial, l'industrie perlière de Bahreïn est comparée à d'autres économies locales qui étaient soutenues par les perles dans le sous-continent indien, en Australie-Pacifique et en Amérique latine. Les témoignages proviennent des données archéologiques,

des archives gouvernementales, des statistiques commerciales et d'autres sources historiques, comme les récits de voyageurs. Ils font apparaître que Bahreïn a la plus ancienne industrie perlière connue, que les perles de Bahreïn ont été réputées les plus belles du monde pendant de nombreux siècles et que le golfe Persique, dans son ensemble, a été le seul fournisseur important et régulier des marchés mondiaux depuis l'époque romaine, hormis une brève interruption au cours du XVI^e siècle et fin XVIII^e/ début XIX^e siècle.

En termes de profil régional, l'analyse comparative montre que Bahreïn représenta le centre de l'industrie du Golfe jusqu'au début/milieu du XIX^e siècle, après quoi il continua d'entretenir la flotte la plus importante et assura plus de la moitié des exportations de la région. Des données statistiques détaillées confirment que Bahreïn a joué un rôle central dans l'industrie perlière du Golfe et que Muharraq était le centre de cette industrie à Bahreïn, pour le nombre de bateaux et de plongeurs.

Les sites proposés pour inscription sont comparés à d'autres sites similaires de Muharraq. Il en ressort que leurs huîtrières sont celles en bon état de conservation et associées, le plus souvent, aux souvenirs de la saison des perles ; que le littoral représente la dernière plage de sable d'origine de l'île de Muharraq (le reste ayant été gagné sur la mer) ; que la forteresse de Bū Māhir joua un rôle plus important pour protéger les boutres pour pêcher les perles que l'autre fort ayant survécu ; que Muharraq abrite un éventail complet de bâtiments associés aux activités perlières ; et que les biens choisis sont un bon exemple des constructions de leur type et dans un meilleur état de conservation et d'authenticité que d'autres.

La maison Al-Ghūṣ en particulier est la seule maison modeste d'un étage qui soit encore dans un état de conservation convenable ; la maison Badr Ghulum est le seul bien associé à des services de médecine ; l'organisation spatiale de la maison Al-Jalahma montre l'importance des femmes à l'époque de l'activité perlière ; et Al-Alawi est la dernière résidence de la classe moyenne avec des éléments traditionnels et décoratifs et ayant conservé sa tour à vent.

L'analyse comparative montre clairement qu'aucun bien similaire ne figure sur la Liste du patrimoine mondial, étant donné que Bahreïn fut le centre de l'industrie perlière pendant près de deux millénaires et possède encore des bâtiments illustrant les différentes facettes de cette activité.

Il existe d'autres lieux dans la région du Golfe investis d'associations importantes avec l'industrie perlière, où il subsiste des bâtiments comparables ayant appartenu à des marchands de perles

Bien qu'en effet on ne puisse affirmer que les lieux en question ont une semblable association durable avec l'industrie, il faut reconnaître que les bâtiments de Muharraq proposés pour inscription offrent pour la

plupart un témoignage de la prospérité de l'industrie à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle et ne reflètent pas des périodes antérieures ni la longévité de cette activité.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative montre que Muharraq peut être considéré comme reflétant une composante essentielle de l'industrie perlière ayant prospéré autour de la région du Golfe et, notamment, son épanouissement final suivi de sa disparition.

L'analyse justifie aussi pleinement le choix de la proposition d'inscription en série dans Bahreïn.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'industrie perlière est un exemple exceptionnel d'utilisation traditionnelle de la mer, qui a façonné l'économie reposant sur un produit unique et l'identité culturelle d'une société insulaire ;
- Cette pratique millénaire est l'exemple le plus significatif dans le monde d'une tradition de collecte de perles naturelles et s'appuie sur les bancs d'huîtres du golfe Persique, au nord de Bahreïn, qui sont la meilleure source de perles connue depuis l'Antiquité ;
- Malgré l'effondrement de l'économie perlière par suite d'une évolution économique irréversible dans les années 1930, un grand nombre de ses éléments et de ses pratiques caractéristiques ont survécu. Les ressources naturelles sont encore présentes dans les bancs d'huîtres subsistant à Hayr Bū-l-Thāmah, Hayr Bū'Amāmah et Hayr Shtayyah. Le témoignage architectural de Muharraq (dans 17 structures architecturales) est le dernier exemple qui subsiste comprenant des structures résidentielles et commerciales qui sont des manifestations matérielles de toutes les fonctions et les institutions sociales et économiques importantes associées à la société perlière, et qui conserve la mémoire de l'identité culturelle que cette société a fait naître et perpétue encore. Au-delà des sites proposés pour inscription, des noms de places et de familles, des hiérarchies sociales, des systèmes juridiques encore en vigueur, des chants, récits, poèmes, festivals et danses sont associés à ces ressources physiques et contribuent à la transmission de la formidable histoire de l'économie perlière.

L'approche en série a été justifiée par rapport aux sites individuels reflétant tous différents aspects de l'économie perlière.

L'ICOMOS considère que les traditions de collecte de perles à Bahreïn comptent parmi les plus anciennes au monde et ont fourni d'une manière constante des perles sur le marché mondial durant quelque deux millénaires, et que les sites proposés pour inscription témoignent bien de ces traditions de collecte et des activités économiques et sociales qui s'y rattachent.

L'ICOMOS considère que la collection de structures, dont la plupart sont restées relativement inchangées depuis l'effondrement de l'industrie perlière au début du XXe siècle, témoigne bien des traditions de construction caractéristiques encouragées par l'industrie, et en particulier de la grande qualité du travail artisanal du bois et du plâtre. À l'heure actuelle, ces bâtiments, dont l'état est fragile, évoquent le souvenir de cette industrie et des structures économiques et sociales sur lesquelles elle s'appuyait.

Ce témoignage est toutefois extrêmement fragile, les bâtiments étant ensermés dans la ville plus moderne de Muharraq. Si ces bâtiments étaient excessivement restaurés, les fortes associations qu'ils manifestent pourraient nettement s'estomper.

Les bâtiments peuvent être considérés comme une collection d'édifices subsistant en bon état qui sont associés à l'industrie perlière, et présentent une certaine cohérence et se rapportent à des traditions perlières encore vivaces.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les sites constituant le bien ont été sélectionnés pour illustrer les bâtiments édifiés à la suite de la grande prospérité de l'industrie perlière, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, ainsi que ses structures économiques. Les sites sous-marins représentent les bancs d'huîtres sur lesquels la prospérité fut fondée, tandis que le littoral constitue le lien entre la terre et la mer.

La délimitation autour du fort a été élargie afin d'englober les vestiges archéologiques associés.

La manière dont chacun de ces composants se rapporte à la valeur universelle exceptionnelle proposée est clairement exposée dans le dossier de proposition d'inscription. Les bancs d'huîtres ne sont pas menacés, pas plus que le littoral ou le fort.

Le choix de sites urbains a été limité en raison du délaissement du patrimoine de l'industrie perlière depuis son effondrement dans les années 1930, un désintérêt qui a pratiquement duré jusqu'au début du nouveau millénaire. En conséquence, de nombreux bâtiments ont été démolis tandis que les bâtiments subsistants ont souffert du manque d'entretien et des effets négatifs des nouveaux développements autour d'eux. Les sites urbains choisis reflètent les études architecturales,

anthropologiques et historiques approfondies dont ils ont fait l'objet et sont considérés comme ceux qui portent la mémoire de l'industrie perlière pour la communauté locale. Ils reflètent diversement les principales activités des marchands associés à l'industrie perlière ainsi que les traditions de construction qui s'y rapportent.

Les sites urbains proposés pour inscription forment ainsi des îlots dans la ville. Ils sont encore extrêmement vulnérables, parce que beaucoup de bâtiments nécessitent d'importants travaux pour leur assurer une stabilité satisfaisante.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité sont remplies mais que, pour maintenir l'intégrité, un grand soin devra être apporté à la stabilisation et la conservation des structures afin de pouvoir garder une quantité la plus importante possible du tissu original et utiliser des matériaux et processus traditionnels.

Authenticité

L'authenticité du bien est liée à sa capacité d'exprimer la valeur universelle exceptionnelle en termes de transmission d'informations sur le processus économique et social de l'industrie perlière. En ce qui concerne les bâtiments, elle se rapporte à leur capacité à transmettre leur statut, utilisation, forme architecturale, leurs matériaux et techniques locaux et leur travail artisanal – en particulier, la qualité exceptionnelle de certaines compétences artisanales déployées dans la réalisation des boiseries et des ouvrages en plâtre.

De nombreux bâtiments urbains sont très vulnérables, en ce qui concerne leur configuration et leur décoration, en raison du manque d'utilisation et d'entretien. Tout travail nécessitera de garantir un degré minimum d'intervention afin que la plus grande partie possible de la matière d'origine soit conservée et que les bâtiments puissent continuer à présenter des liens matériels avec les décennies de leur gloire passée, tout en étant suffisamment solides pour être utilisés et accessibles dans une certaine mesure. S'agissant du fort, il est nécessaire de revenir sur certains travaux de restauration des dernières décennies et de réintroduire des matériaux traditionnels.

Les bancs d'huîtres sous-marins continuent de se développer, bien que rien ne soit fait pour transmettre les traditions de récolte en mer ; le littoral, quoique réduit à une portion de son ancienne étendue et fortement compromis aujourd'hui par un développement ultérieur, apporte néanmoins un attribut supplémentaire important et représente un point central auquel se rattachent d'importantes associations culturelles immatérielles liées à l'industrie perlière.

L'ICOMOS considère que la fragilité du tissu urbain représente une menace potentielle pour l'authenticité, étant donné que la conservation, si elle est excessive, pourrait effacer la mémoire évoquée actuellement par ces bâtiments.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies pour le moment, mais que toutes deux sont extrêmement vulnérables en termes de fragilité du tissu urbain. Pour garantir que l'authenticité et l'intégrité se maintiendront à l'avenir, il faudrait qu'une stratégie de restauration et de conservation approuvée soit mise en œuvre soigneusement.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (v).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le témoignage architectural et spatial de l'économie perlière à Muharraq et dans les eaux septentrionales de Bahreïn reflète l'apogée de plus de six millénaires d'histoire des activités perlières dans le golfe Persique. Le bien est le dernier exemple exceptionnel ayant subsisté, qui représente le récit complet de la tradition culturelle liée à l'industrie perlière, activité dominante dans le golfe Persique du II^e au XX^e siècle, et qui témoigne du système humain associé, établi dans une économie insulaire basée sur un produit unique. Alors que le système économique s'est effondré, le témoignage subsistant continue de transmettre la formidable histoire qu'il a produite et qui est encore aujourd'hui la source la plus importante de l'identité culturelle bahreïnienne.

L'ICOMOS considère que les sites proposés pour inscription témoignent de l'existence d'un centre important pour la tradition culturelle de la collecte de perles.

Pour que ces bâtiments puissent continuer d'être les témoins de cette tradition, il est essentiel qu'ils soient conservés avec une intervention minimale afin de maintenir leurs liens physiques avec l'époque de la collecte des perles.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les activités perlières, et les témoignages qui en sont présentés à Muharraq, sont un exemple exceptionnel d'une tradition d'utilisation de la mer et d'interaction humaine avec l'environnement, qui a façonné le système économique et l'identité culturelle de la société insulaire. Les huîtrières et le témoignage architectural de ce

système économique et socioculturel sont représentatifs d'une tradition devenue vulnérable et progressivement abandonnée dans les années 1930. L'effondrement du marché international des perles fines, confronté à la crise économique mondiale et à l'introduction de la culture des perles à grande échelle, a eu un impact irréversible sur la viabilité et la vitalité du système.

L'ICOMOS considère que la justification avancée pourrait s'appliquer à d'autres lieux de la région du Golfe. Par ailleurs, les vestiges matériels des traditions de récolte en mer sont peu nombreux. La plus grande partie du bien proposé pour inscription est un témoignage architectural qui reflète le commerce des perles plutôt que l'utilisation de la mer.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité et d'intégrité et le critère (iii) ont été remplies et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

L'ICOMOS considère que le développement excessif des sites eux-mêmes, et celui des bâtiments qui fournissent leur contexte, représente un réel danger. Bien qu'en général les bâtiments proposés pour inscription ne soient pas entourés par des constructions d'âge similaire, les édifices voisins sont cependant à une échelle semblable et, si celle-ci était rompue en termes de hauteur ou de largeur, la texture urbaine aurait un impact négatif sur les sites proposés pour inscription.

Dans le cadre des efforts entrepris pour réduire l'impact des véhicules dans la vieille ville, il a été proposé de mettre à disposition des aires de stationnement, sous la forme de parkings pour voitures à plusieurs étages, répartis sur des terrains inoccupés de la ville de Muharraq. Le besoin est clairement perçu – l'impact des voitures sur la ville est un réel problème. Et, bien que de nouvelles constructions de ce type soient appelées à remplir les espaces actuellement libres résultant de démolitions antérieures, rétablissant ainsi la densité de l'environnement construit dans ces zones, l'ICOMOS considère qu'un soin extrême devra être mis à s'assurer que toute proposition soit en harmonie avec l'échelle et la forme de l'environnement historique.

En cas d'inscription du bien sur la Liste, toute proposition susceptible d'avoir un impact sur le littoral marin subsistant, telle que d'autres travaux de conquête de terres sur la mer, devra être soumise au Centre du patrimoine mondial, conformément au paragraphe 172 des *Orientations*.

Contraintes dues au tourisme

Une stratégie de gestion du tourisme est exposée dans ses grandes lignes dans le plan de gestion. Elle est basée sur le principe des limites du changement acceptable, qui ne concernent pas uniquement le nombre de visiteurs mais également l'impact de ces visiteurs sur les divers composants du bien. Une étude de référence sera réalisée au terme des travaux de conservation pour documenter l'état du bien et déterminer des normes et des indicateurs, ainsi que des capacités d'accueil. Par la suite, des études seront conduites régulièrement pour s'assurer que les normes sont maintenues et que les capacités d'accueil établies sont appropriées.

L'UICN note que les contraintes dues au tourisme concernant le bien incluent des impacts potentiels provenant du tourisme marin, y compris la collecte interdite d'huîtres et de coraux. L'UICN considère qu'il est nécessaire de disposer d'un système de règlements efficace, soutenu par une présence sur l'eau appropriée pour assurer son application, compte tenu en particulier de toute augmentation des contraintes qui pourrait résulter d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Contraintes liées à l'environnement

L'UICN note que la prospection pétrolière et gazière est entreprise dans la région, comme indiqué dans le dossier de proposition d'inscription et qu'une prospection et, éventuellement, une exploitation sont prévues dans la zone tampon de la composante marine. La protection des huîtrières devrait être une priorité clairement affirmée en ce qui concerne de telles activités et l'UICN considère qu'il vaudrait mieux localiser la prospection et l'exploitation à l'extérieur de la zone tampon marine qui a été établie. La composante marine du bien ne devrait pas subir des activités d'exploration ou de production du pétrole et du gaz. L'UICN recommande que des propositions relatives à la prospection et à l'exploitation autour du bien fassent l'objet d'une évaluation concernant leur impact sur la composante marine et sa zone tampon et, si le bien devait être inscrit, de telles activités devraient donner lieu à une consultation préalable par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, conformément aux procédures décrites dans les *Orientations*.

Le risque qu'une marée noire affecte les éléments de la proposition d'inscription situés en mer et sur le littoral est réel, étant donné l'importance majeure de l'industrie pétrolière à Bahreïn. Toutefois, bien que des déversements d'hydrocarbures aient été enregistrés dans les eaux territoriales bahreïniennes dans le passé, aucun n'est connu pour avoir eu un impact sur les huîtrières.

En cas de marée noire, le plan national d'urgence relatif aux déversements de pétrole accidentels (SEACOR, 2009) sera activé et, ensuite, le système national de commandement en cas d'incident dirigera l'allocation

des ressources, afin d'aider les activités de surveillance, de protection et de nettoyage.

Dans un environnement urbain compact comme celui de Muharraq, le feu représente une menace potentielle bien réelle pour le tissu historique des sites proposés pour inscription. Les plans de préparation aux risques et de gestion de la proposition d'inscription décrivent une série de mesures visant à réduire le risque d'incendie et, le cas échéant, à le traiter.

Catastrophes naturelles

Des inondations localisées, après des pluies rares mais fortes auxquelles le Bahreïn est exposé, sont considérées comme un risque potentiel majeur pour le tissu historique des biens à Muharraq. Le système de gestion traite des facteurs, tels que le système de drainage urbain qui augmente les risques d'inondation, et prévoit la modernisation de l'infrastructure urbaine concernée dans la zone tampon, qui évitera ou réduira les risques d'inondation à l'avenir.

Bien qu'ils soient peu probables, les tremblements de terre sont identifiés comme un risque potentiel. Les dommages potentiels d'un séisme sont aggravés par le mauvais état de certains biens historiques et de nombreuses autres structures situées dans la zone tampon urbaine. Le système de gestion tente de réduire le risque d'effondrement du tissu historique bâti, en proposant des techniques appropriées pour stabiliser les structures fragiles.

Impact du changement climatique

Toute modification du niveau de la mer pourrait avoir une influence sur le littoral subsistant et, également, sur les bâtiments les plus proches de celui-ci, du fait de la remontée des nappes phréatiques ; toute modification de la température de l'eau, résultant de températures de l'air plus élevées, pourrait avoir un effet négatif sur la santé des bancs d'huîtres ; et toute augmentation spectaculaire du volume des pluies ou du taux de précipitations pourrait avoir un effet néfaste sur les constructions fragiles à base de boue et de corail. Toutes ces menaces doivent orienter une stratégie de préparation aux risques.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont un développement inadapté dans le cadre des sites proposés pour inscription ainsi que le feu, mais considère que la réponse aux incendies proposée est appropriée, alors que l'objectif de contrôler le développement devra être atteint par l'application d'une réglementation de l'urbanisme renforcée. Une stratégie de préparation aux risques de plus grande envergure doit être développée pour examiner les impacts potentiels du changement climatique.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les délimitations des biens urbains sont étroitement dessinées autour des bâtiments, mais le contexte de ces biens est englobé dans la zone de protection primaire des zones tampons – chacun des sites proposés pour inscription disposant de sa propre zone de protection primaire. Les zones de protection secondaire des zones tampons se rejoignent pour former un couloir linéaire entourant les sites urbains. Les délimitations des sites proposés pour inscription et de la zone tampon sont appropriées.

Dans les informations complémentaires fournies en janvier 2012, les délimitations du fort ont été étendues afin d'englober les fondations de la partie démolie qui furent mises au jour lors de fouilles archéologiques en 2011, ce qui est conforme au point 3 de la décision du Comité du patrimoine mondial 35 COM 8B 20.

La zone tampon demeure inchangée.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et les délimitations de la zone tampon sont appropriées.

Droit de propriété

La majorité des biens urbains proposés pour inscription à Muharraq sont la propriété de personnes ou de familles privées. Trois appartiennent au ministère de la Culture ; l'un a été acheté par une organisation privée, le Centre Shaykh Ebrahim Bin Mohammed Al Khalifa pour la culture et la recherche ; et les deux autres appartiennent à des *awqāf* (fondations caritatives familiales). En ce qui concerne les biens relevant de la propriété privée, le ministère de la Culture a négocié avec tous leurs propriétaires des accords officiels fixant des conditions de gestion et de conservation.

Protection

Protection juridique

À l'heure actuelle, les trois bancs d'huîtres et leur zone tampon maritime bénéficient d'une protection générale au niveau national en vertu du décret (2) 1995 relatif à la protection de la faune et de la flore ; du décret législatif No. 21 de 1996 relatif à l'environnement (décret Amiri) ; et du décret (20) 2002 relatif à la réglementation de la pêche et de l'exploitation des ressources marines.

Un décret législatif qui désigne spécifiquement les sites et la zone tampon en tant que zone marine protégée nationale a été approuvé en 2011.

Le littoral de Bū Māhir et les sites individuels de Muharraq bénéficient tous d'une protection nationale en tant que monuments nationaux selon le *décret-loi No (11) de 1995 relatif à la protection des antiquités* au

10 janvier 2010, et leur gestion future relève du ministère de la Culture.

En novembre 2011, le ministère de la Culture a élaboré une vision pour le développement de l'ancienne Muharraq – tant les sites étant proposés pour inscription que l'ensemble de la zone de l'ancienne Muharraq qui les entoure, laquelle inclut la zone tampon. Cette vision définit une approche holistique pour préserver le caractère historique de Muharraq. Le document aborde deux « perspectives » importantes :

i) cadre juridique

Il comprendra de nouveaux règlements sur la construction venant compléter la réglementation existante et visant à limiter l'augmentation des constructions non planifiées ou l'accroissement de la population et à prévenir la détérioration du caractère spécifique du tissu urbain, ainsi qu'une nouvelle loi sur la protection des sites, des établissements urbains et des antiquités. Le projet final de cette loi devrait être terminé à la fin de l'année 2012 et devrait entrer en vigueur fin 2013.

ii) Cadre sociétal

Cette approche vise à affirmer l'identité de la zone de l'ancienne Muharraq, à préserver la mémoire de son association avec les activités perlières et à améliorer les niveaux de vie ; elle comportera des projets de restauration spécifiques pour les sites proposés pour inscription. D'une manière plus générale, elle a pour objectif de faire appliquer des procédures établies à toutes les « zones anciennes » de Muharraq, de mettre en œuvre un programme pour des maisons délabrées, y compris en proposant des mesures incitatives, en conseillant des résidents en matière de conception et en améliorant l'infrastructure sanitaire.

La zone tampon et les biens urbains sont divisés en zones de protection primaire et secondaire. Les zones de protection primaire comprennent l'environnement immédiat des biens et incluent des éléments culturels qui sont liés au bien, visuellement ou par d'autres aspects. Le caractère et la conception urbaine des zones de protection primaire sont soumis à un contrôle visant à protéger ces associations. Avec la nouvelle vision décrite ci-avant, le ministère sera maintenant en mesure d'étendre son approche de la conservation à l'ensemble de l'établissement historique de l'ancienne Muharraq. Ceci permettra à la zone tampon d'être gérée en tant que contexte urbain des sites proposés pour inscription et à ces derniers de faire partie d'une site vivante dynamique. On espère également que les sites proposés pour inscription serviront de catalyseur en ce qui concerne la conservation de l'environnement bâti plus vaste.

Protection traditionnelle

Elle s'applique pour l'instant dans la mesure où les propriétaires maintiennent leurs bâtiments largement en l'état. Cependant, le fort engagement de la communauté qui fait partie de la proposition d'inscription signifie que ses membres assumeront le rôle de gardiens de leur patrimoine et, même s'ils ne participeront peut-être pas activement à la conservation des bâtiments, l'entretien régulier qu'ils assureront sera crucial.

Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS encourage l'État partie à mettre en place toutes les mesures exposées ci-avant.

L'ICOMOS considère que les mesures prévues pour protéger le bien sont appropriées.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Une étude architecturale complète de Muharraq a été menée par le ministère de la Culture en 2008, identifiant les 17 bâtiments historiques que comprend le dossier de proposition d'inscription. Cette étude a été suivie par l'enregistrement et la documentation en détail des biens proposés pour inscription. L'ensemble de ce matériel ainsi que les données de l'étude environnementale et architecturale récoltées de 1993 à 2009 ont été intégrés dans une base de données SIG hébergée par le ministère de la Culture. Le SIG contient également des cartes (historiques, topographiques, cadastrales, bathymétriques), une série de photos aériennes historiques et modernes, des photographies historiques et modernes des biens, un large éventail de documents scannés se rapportant à divers biens et des plans actuels détaillés de l'ensemble des biens urbains. Cette base de données est disponible en ligne et permet à toute personne associée au projet d'accéder facilement aux données, quel que soit le niveau demandé.

État actuel de conservation

L'UICN constate que les trois huîtrières proposées pour inscription paraissent contenir des valeurs essentielles de la biodiversité ayant une importance nationale et, éventuellement régionale et une étude entreprise en 2009 a montré que ces bancs étaient en excellente conditions.

Le littoral de Bū Māhir comprend une plage naturelle bien conservée et les eaux maritimes voisines, y compris un piège à poissons traditionnel.

Les vestiges encore debout du fort Qal'at Bū Māhir ont été « restaurés » et partiellement reconstruits dans les années 1970.

Les parties antiques enfouies du fort ont fait l'objet de fouilles archéologiques au début de l'année 2010 et en 2011, révélant que les fondations de la majeure partie

du fort, y compris de bâtiments intérieurs, subsistent encore. Les informations complémentaires fournies en janvier 2012 donnent des détails sur des propositions pour enlever l'enduit au ciment sur les parties encore debout du fort et reconstruire celles qui sont détruites.

L'état de conservation général des sites de Muharraq reflète le revers de fortune enduré par la ville après l'effondrement de l'industrie perlière dans les années 1930. L'état de conservation de ces biens est divers, allant de bon à quasi effondré, et le dossier de proposition d'inscription reconnaît que nombre d'entre eux requièrent des travaux de conservation urgents.

Plus de la moitié des sites encore habités et utilisés quotidiennement ont été entretenus par les propriétaires ou locataires. La plupart conservent le tissu bâti vernaculaire et des éléments architecturaux de la fin de l'époque perlière mais, au fil du temps, ils ont pratiquement tous été également modifiés et adaptés aux exigences de la vie et des usages modernes. Les transformations et ajouts sur ces biens ont été en majorité réalisés avec des matériaux modernes. Dans la plupart des cas, ces ajouts sont réversibles, sans impact sur le tissu historique.

En général, les biens dont l'usage n'est pas quotidien n'ont subi que peu de modifications de leur tissu bâti, mais sont désormais vulnérables par manque d'entretien et de réparation.

Mesures de conservation mises en place

Le premier dossier de proposition d'inscription présentait un plan général de conservation de l'architecture, qui esquissait des approches sur la manière dont les bâtiments devaient être restaurés et, dans certains cas, adaptés à une utilisation.

En réponse aux préoccupations exprimées lors de la première évaluation de l'ICOMOS quant au degré d'intervention proposée et aux dangers impliqués par une restauration excessive, l'État partie a fourni de plus amples informations détaillées sur le développement des approches de conservation dans la documentation complémentaire remise en janvier 2012.

Cette documentation donne des détails sur le processus de conservation, basé sur des étapes séquentielles qui identifient l'étendue et l'état précis du tissu historique, ses vulnérabilités et ses besoins socio-culturels qui éclaireront une stratégie de conservation optimale.

Chacun des 17 sites disposera finalement d'un plan de conservation détaillé qui fixera des règles précises pour chaque composant, tout en justifiant l'approche à suivre pour supprimer des ajouts, remplacer des éléments manquants et introduire de nouveaux services.

Le cycle total de la première phase de travaux de conservation devrait durer jusqu'à la fin 2017. Sa durée a été délibérément allongée pour permettre le

développement de capacités dans les domaines de la conservation architecturale et de la formation sur des matériaux traditionnels et leurs sources (étant donné que la majeure partie des sources traditionnelles ne sont plus disponibles). L'État partie a reconnu que l'élaboration de la proposition d'inscription a mis en lumière le manque de capacités locales pour préserver des bâtiments vernaculaires et il traite actuellement ce problème en promouvant des compétences dans le secteur privé.

La restauration de deux sites a été achevée. Il s'agit de la maison Nūkhidhah, qui a été ouverte au public, avec une exposition temporaire sur les activités perlères et des boutiques B de Siyadi, pour lesquelles on recherche actuellement des locataires marchands de perles. Ces deux projets étaient comparativement simples et n'exigeaient pas de recourir à d'experts spécialisés dans les enduits et le travail du bois.

De 2012 à 2014, sept autres sites devraient être terminés. Il s'agit de :

- 1 Qal'at Bū Māhir
- 2 Amarat Ali Rashid Fakhro I
- 3 Siyadi Majlis
- 4 Mosquée Siyadi
- 5 Amārat Yousif A. Fakhro
- 6 Maison Fakhro
- 7 Boutiques A de Siyadi

Entretien

L'entretien est en grande partie assuré par les propriétaires. Dans le cadre de la nouvelle approche relative à la conservation de l'ancienne Muharraq, il est prévu que les propriétaires bénéficieront désormais de conseils et d'orientations.

Efficacité des mesures de conservation

Le processus de conservation est lent – ce qui est parfaitement approprié compte tenu de l'état extrêmement fragile de nombreux bâtiments et de la nécessité de développer des compétences et des connaissances et de la confiance dans une approche d'intervention minimale. L'intégration des approches de conservation relatives aux sites proposés pour inscription dans un projet beaucoup plus vaste afin d'améliorer la conservation du paysage urbain et des bâtiments de l'ancienne Muharraq est un développement très positif, qui contribuera à la diffusion de ses avantages et à faire participer un plus grand nombre de parties prenantes.

Les approches définies pour se conformer à la pratique acceptée au niveau international comprennent un processus échelonné de manière satisfaisante, basé sur les attributs de la valeur universelle exceptionnelle, qui inclut la documentation, l'analyse des matériaux structurels et des composants architecturaux, la préparation aux risques et leur atténuation, l'enregistrement photographique complet avant travaux sur le site, la gestion et le suivi futurs.

La mission consultative de l'ICOMOS a fait état de la haute qualification du personnel et des techniques employés, en conformité avec les règles de l'art et les chartes internationales. Les interventions ont été faites à partir de documentation, d'études des conditions, d'enquêtes, d'expériences et de recherches et tests en laboratoire. Un débat est également organisé au sein de l'équipe sur la méthode et l'étendue de la conservation et sur les questions de réversibilité des interventions, tout ceci témoignant de la sensibilité professionnelle à l'égard de la conservation.

La mission a également reconnu les importants défis qui sont relevés. Par exemple, la préservation des enduits d'origine n'est pas une tâche facile. De nombreux enduits ont été rebouchés à plusieurs reprises et souvent recouverts avec des enduits au ciment. Ceux-ci doivent être enlevés en raison de leurs effets néfastes sur la structure et la finition d'origine et il convient d'appliquer une couche de protection sur les enduits originaux, qui permettra de les examiner ultérieurement et, éventuellement, de les ré-exposer. D'importants efforts sont actuellement consentis pour s'assurer qu'une partie optimale du tissu original est conservée et que la différenciation entre les anciens et nouveaux travaux est reconnaissable.

L'ICOMOS considère que l'approche concernant la conservation est satisfaisante.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le ministère de la Culture et de l'Information, secteur de la culture et du patrimoine national, a coordonné la préparation du plan de gestion. Depuis lors, le ministère a été scindé et le ministère de la Culture nouvellement constitué est maintenant le principal responsable de la gestion. Une unité administrative dédiée au site a été instaurée au sein du ministère pour coordonner la mise en œuvre du système de gestion. Cette unité, qui rend compte au sous-secrétaire à la Culture, consiste en une équipe interdisciplinaire comptant des chercheurs spécialisés en histoire, des architectes en conservation, un urbaniste et spécialiste de la réhabilitation, un spécialiste en biologie marine et environnement, un directeur de site pour les biens urbains et un spécialiste SIG, tous bénéficiant du soutien d'une équipe administrative traitant des aspects financiers, du marketing, etc.

Un comité directeur a été établi en tant qu'organe décisionnel en matière de gestion et d'organisation administrative des biens proposés pour inscription. Le comité réunit, au niveau ministériel, des membres des 12 agences gouvernementales représentant l'ensemble des partenaires et parties prenantes impliqués dans le projet, de même que des représentants des propriétaires privés de biens situés à Muharraq et de commerces

dans la zone tampon urbaine. Le comité directeur est présidé par le ministre de la Culture.

Le comité directeur a constitué cinq sous-comités thématiques techniques pour soutenir l'unité administrative du site dans ses activités. Ces sous-comités sont décisionnaires en ce qui concerne les activités de gestion relevant de leurs domaines d'expertise respectifs et leurs membres sont choisis parmi ceux du comité directeur, de l'unité administrative du site et du secteur plus large du patrimoine culturel. Les sous-comités instaurés à ce jour ont la charge du patrimoine maritime, du littoral de Bū Māhir, de la réglementation et de la conception du projet urbain, du patrimoine architectural et urbain, et du développement et de la promotion du tourisme.

Le comité directeur a la responsabilité de prendre des décisions générales concernant la politique de gestion et d'approuver l'ensemble des activités importantes associées au site. Il fournit également une plate-forme pour la gestion des conflits à travers des débats sur les intérêts divergents et pour susciter des idées sur la gestion du site du patrimoine grâce aux contributions des représentants de toutes les parties prenantes. L'unité administrative du site rend compte au comité directeur, deux fois par an, des progrès réalisés et, dans ce sens, le comité assume une fonction de suivi du plan de gestion.

Là où des biens à Muharraq appartiennent à des personnes ou des organisations privées, des protocoles d'accord officiels ont été négociés entre ces propriétaires et le ministère de la Culture. Ces protocoles définissent les droits et obligations des deux parties au sein du système de gestion.

Au niveau local, la coopération existant entre le conseil municipal de Muharraq, le ministère de la Culture et le ministère des Municipalités et des Affaires agricoles a abouti à un certain nombre d'initiatives de protection, en lien avec la proposition d'inscription qui les a motivées.

En août 2009, le ministère des Municipalités et des Affaires agricoles a annoncé le gel de la construction d'immeubles d'habitation dans le district historique de Muharraq, y compris dans la zone proposée pour inscription et sa zone tampon.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en janvier 2012 indiquent que d'autres initiatives sont maintenant prévues concernant des outils juridiques, de planification et sociaux dans des quartiers plus étendus de l'ancienne Muharraq, ce qui permettra d'intégrer la zone tampon dans le cadre de gestion.

Il existe donc un cadre de gestion clair et général pour coordonner la gestion des éléments de la proposition en série et réunir toutes les parties prenantes importantes.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion a été élaboré pendant la préparation du dossier de proposition d'inscription et le système qui assurera sa mise en œuvre effective est également développé au fur et à mesure que les changements prévus dans législation et la politique entrent en vigueur. Ce plan de gestion est orienté vers les agences gouvernementales concernées, municipales et nationales. Il est également mis au service du public plus large - des parties prenantes telles que les propriétaires des biens et les communautés locales ayant un intérêt dans les biens. Le plan met l'accent sur la conservation de l'architecture, la modernisation urbaine, la recherche historique et sociale ainsi que la création d'équipements pour les visiteurs et la présentation. De plus, il fournit des conseils sur la protection et le fonctionnement à long terme. Le plan deviendra pleinement opérationnel si le bien est inscrit.

À l'heure actuelle, l'interprétation proposée aux visiteurs est très mince. Il y a des propositions pour créer trois centres d'interprétation le long de la route urbaine linéaire, sur le littoral de Bū Māhir, dans l'ensemble Siyadi, à l'autre extrémité, et dans l'Amārat Yousif A. Fakhro en ruine. Il y a aussi des propositions pour relier les sites au patrimoine immatériel de l'époque perlière, par exemple des chants et la construction de bateaux. Le centre de visiteurs pour le littoral de Bū Māhir est un nouveau bâtiment dont l'achèvement est escompté pour la fin 2012.

Un projet pour jalonner la route et fournir des équipements pour les visiteurs, sous forme de mobilier urbain, qui était à l'étude lors de la soumission de la première proposition d'inscription a été abandonné, en réponse aux préoccupations de l'ICOMOS concernant son caractère intrusif.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en janvier 2012 ont également précisé que des dispositions sont actuellement mises en place pour mettre hors service le fort de Bū Māhir en tant que centre de navigation, restaurer les parties manquantes du fort (sur la base d'investigations archéologiques) et rendre possible l'accès des visiteurs et l'interprétation à leur intention.

Préparation aux risques

Ceci forme une partie du plan de gestion – et est mentionné ci-avant à propos des incendies et des marées noires.

Implication des communautés locales

Elle a été une partie fondamentale de l'ensemble du projet de proposition d'inscription.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Le dossier de proposition d'inscription, y compris les recherches nécessaires, a bénéficié des ressources qu'il lui fallait. Lors de la première proposition d'inscription, il

était indiqué que le bien disposait d'une unité administrative dotée d'un financement pour 15 postes, dont 4 sont actuellement vacants, en raison de difficultés à trouver du personnel ayant les compétences nécessaires. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en janvier 2012 montrent que de grands progrès ont été réalisés et qu'il existe désormais une équipe de conservateurs professionnelle et dynamique.

La mission consultative de l'ICOMOS a rapporté que l'État partie s'est engagé dans la formation en s'appuyant sur des ateliers et des écoles de formation, au niveau pratique du site et comme matière faisant partie de l'enseignement universitaire. Des conférences sont déjà organisées pour des étudiants de premier cycle en architecture. Dans les deux prochains mois, 16 jeunes filles seront embauchées et formées au délicat travail de conservation, s'ajoutant ainsi aux trois conservateurs qualifiés et dynamiques ayant une formation universitaire.

La formation en atelier du personnel et des maîtres d'œuvre a été mise en œuvre et il a été confirmé que cette approche serait étendue. Ceci pourrait également porter sur l'amélioration des compétences des travailleurs sur le site ayant une qualification générale, bien qu'il convienne de noter le caractère souvent transitoire de leur emploi.

Efficacité de la gestion actuelle

Les dispositions du plan de gestion sont appropriées et semblent être efficaces. Le niveau de coopération interdépartementale et entre les agences est impressionnant, de même que le degré de copropriété de la proposition d'inscription qui se répartit entre les agences gouvernementales, les organisations non-gouvernementales, le secteur privé et les propriétaires. Le plan de gestion est soutenu par des institutions nationales au plus haut niveau et commence à être mis en œuvre.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié.

6 Suivi

Le suivi a reçu une haute priorité et des indicateurs de suivi détaillés ont été développés, d'une façon exemplaire, pour tous les attributs importants du bien. Le suivi en détail fait également partie des stratégies de conservation prévues pour chacun des sites.

L'ICOMOS considère que le suivi est approprié.

7 Conclusions

Les biens proposés pour inscription, et notamment les structures urbaines de Muharraq, forment un rappel extrêmement fragile de la grande époque de l'industrie perlière, de l'énorme richesse qu'elle a générée et des bâtiments distinctifs qui étaient autrefois monnaie courante dans la ville, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.

Pour maintenir ce lien avec une industrie qui s'est éteinte voici près de quatre-vingts ans, il est essentiel de conserver autant que possible le tissu traditionnel de tout bâtiment proposé pour inscription et d'éviter qu'une restauration excessive ne fasse disparaître l'ambiance qui imprègne ces bâtiments.

Le processus de la proposition d'inscription s'est déroulé sans précipitation, toutes les recherches nécessaires ont été entreprises pour permettre aux parties prenantes de s'engager totalement dans cette démarche, ce qui est louable. L'ICOMOS considère qu'une approche aussi minutieuse est nécessaire pour la restauration des bâtiments individuels afin de garantir qu'ils pourront exprimer pleinement leurs valeurs à travers le tissu original et les ouvrages artisanaux, comme dans le plan et la forme.

Les informations complémentaires fournies par l'État partie en janvier 2012 ont clairement indiqué que cette approche minutieuse de la conservation est désormais mise en place et précisé la manière dont elle chapeautera la conservation des 17 bâtiments historiques au moins dans les cinq prochaines années. Ce travail de conservation sera associé au développement des capacités en conservation architecturale et à la formation d'artisans dans les compétences nécessaires pour le travail sur des enduits complexes et les boiseries.

Le soutien accordé à ce travail représentera une initiative de plus grande envergure pour encourager la conservation du patrimoine de l'ensemble de la zone de l'ancienne Muharraq à l'aide d'une combinaison d'outils juridiques, de planification et socio-économiques, l'objectif étant d'encourager et de soutenir la conservation appropriée du paysage urbain qui forme le contexte des sites proposés pour inscription. Une telle initiative permettra également à l'interprétation du récit des activités perlières d'englober un domaine beaucoup plus vaste. Elle devrait également attirer un plus grand nombre de parties prenantes et permettre aux sites proposés pour inscription de faire partie de la cité vivante dynamique et d'être liés à celle-ci.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les activités perlières, témoignage d'une économie insulaire, royaume de Bahreïn, soient inscrites sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du **critère (iii)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

L'exploitation traditionnelle de la mer pour récolter des perles sur les huîtres du golfe Persique a modelé l'économie de l'île de Bahreïn durant des millénaires. L'industrie du Golfe, la plus réputée parmi les sources d'approvisionnement en perles depuis l'Antiquité, a atteint le sommet de sa prospérité à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. La richesse apportée par ce commerce qui était devenu mondial est reflétée par le développement des quartiers marchands de la ville de Muharraq. Quelques bâtiments distinctifs, commerciaux et résidentiels, portent encore témoignage de cette activité économique noble, mais dangereuse et exigeante, qui disparut de manière soudaine et catastrophique dans les années 1930, par suite du développement des perles de culture obtenues avec des moules d'eau douce, au Japon.

Le bien comprend dix-sept bâtiments enserrés dans le tissu urbain de la ville de Muharraq, trois bancs d'huîtres en mer et une partie du littoral à la pointe méridionale de l'île de Muharraq, d'où les bateaux partaient pour gagner les lieux de pêche des huîtres.

Le témoignage architectural comprend des structures résidentielles et commerciales qui sont des manifestations matérielles des rôles et institutions sociaux et économiques majeurs qui sont associés à la société pratiquant des activités perlières. La plupart des structures sont restées relativement inchangées depuis l'effondrement de l'industrie perlière au début du XXe siècle et témoignent des traditions de constructions caractéristiques encouragées par l'industrie, et en particulier de la grande qualité du travail artisanal du bois et de l'enduit.

Ces bâtiments évoquent le souvenir de cette industrie, de ses structures économiques et sociales et de l'identité culturelle qu'elle fit naître.

Critère (iii): L'ensemble des biens urbains, du port, du rivage et des huîtres offre un témoignage exceptionnel de la prospérité finale de la tradition culturelle des activités perlières, qui dominèrent le golfe Persique du IIe au XXe siècle. Bien que l'industrie perlière se soit éteinte, ces sites portent la mémoire de sa prospérité et des traditions de construction que cette industrie a encouragées.

Intégrité

Le bien représente les bâtiments édifiés à la suite de la grande prospérité de l'industrie perlière, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, ainsi que ses structures économiques. Il représente également les bancs d'huîtres sur lesquels la prospérité fut fondée, et le littoral qui a constitué un lien entre la terre et la mer.

Le choix de sites urbains a été limité en raison du délaissement du patrimoine de l'industrie perlière depuis son effondrement dans les années 1930, un désintérêt qui a pratiquement duré jusqu'au début du nouveau millénaire. En conséquence, de nombreux bâtiments ont été démolis tandis que les bâtiments subsistants ont souffert du manque d'entretien et des effets négatifs des nouveaux développements autour d'eux. Les sites urbains choisis reflètent les études architecturales, anthropologiques et historiques approfondies dont ils ont fait l'objet et sont considérés comme ceux qui portent la mémoire de l'industrie perlière pour la communauté locale. Ils reflètent diversement les principales activités des marchands associés à l'industrie perlière ainsi que les traditions de construction qui s'y rapportent.

Les sites urbains proposés pour inscription forment ainsi des îlots dans la ville. Ils sont encore extrêmement vulnérables, parce que beaucoup de bâtiments nécessitent d'importants travaux pour leur assurer une stabilité satisfaisante. Les bancs d'huîtres ne sont plus menacés, ni le rivage ni le port.

Pour maintenir l'intégrité, il sera nécessaire d'apporter un grand soin à la stabilisation et à la conservation des structures afin de pouvoir garder une quantité optimale du tissu original et utiliser des matériaux et processus traditionnels. Il faudra également s'assurer que les sites proposés pour inscription peuvent être considérés comme ayant une relation harmonieuse avec les structures urbaines plus larges dans lesquelles ils sont insérés.

Authenticité

L'authenticité du bien est liée à sa capacité d'exprimer la valeur universelle exceptionnelle en termes de transmission d'informations sur le processus économique et social de l'industrie perlière. En ce qui concerne les bâtiments, elle se rapporte à leur capacité à transmettre leur statut, utilisation, forme architecturale, leurs matériaux et techniques locaux et leur travail artisanal – en particulier, la qualité exceptionnelle de certaines compétences artisanales déployées dans la réalisation des boiseries et des ouvrages d'enduit.

De nombreux bâtiments urbains sont très vulnérables, en ce qui concerne leur configuration et leur décoration, en raison du manque d'utilisation et d'entretien. Tout travail nécessitera de garantir un degré minimum d'intervention afin que la plus grande partie possible de la matière d'origine soit conservée et que les bâtiments puissent continuer à présenter des liens matériels avec les décennies de leur gloire passée, tout en étant suffisamment solides pour être utilisés et accessibles dans une certaine mesure. S'agissant du fort, il est nécessaire de revenir sur certains travaux de restauration des dernières décennies et de réintroduire des matériaux traditionnels.

Les bancs d'huîtres sous-marins continuent de se développer, bien que rien ne soit fait pour transmettre les traditions de récolte en mer ; le littoral, quoique réduit

à une portion de son ancienne étendue et fortement compromis aujourd'hui par un développement ultérieur, apporte néanmoins un attribut supplémentaire important et représente un point central auquel se rattachent d'importantes associations culturelles immatérielles liées à l'industrie perlière.

L'ICOMOS considère que la fragilité du tissu urbain représente une menace potentielle pour l'authenticité, étant donné que la conservation, si elle est excessive, pourrait effacer la mémoire évoquée actuellement par ces bâtiments.

Mesures de gestion et protection

Le littoral de Bū Māhir et les sites individuels de Muharraq bénéficient tous d'une protection nationale en tant que monuments nationaux selon le *décret-loi No (11) de 1995 relatif à la protection des antiquités* du 10 janvier 2010, et leur gestion future relève du ministère de la Culture. À l'heure actuelle, les trois bancs d'huîtres et leur zone tampon maritime bénéficient d'une protection générale au niveau national en vertu du décret (2) 1995 relatif à la protection de la faune et de la flore ; du décret législatif No. 21 de 1996 relatif à l'environnement (décret Amiri) ; et du décret (20) 2002 relatif à la réglementation de la pêche et de l'exploitation des ressources marines. Un décret législatif qui désigne spécifiquement les sites et la zone tampon en tant que zone marine protégée nationale a été approuvé en 2011.

En novembre 2011, le ministère de la Culture a élaboré une vision pour le développement de l'ancienne Muharraq – tant les sites étant proposés pour inscription que l'ensemble de la zone de l'ancienne Muharraq qui les entoure, laquelle inclut la zone tampon. Cette vision définit une approche holistique pour préserver le caractère historique de Muharraq. Le document aborde deux « perspectives » importantes, juridique et sociétale. Les nouvelles lois visant à limiter l'augmentation des constructions non planifiées ou l'accroissement de la population, à prévenir la détérioration du caractère spécifique du tissu urbain et à protéger des sites, des établissements urbains et des antiquités devraient être en place à la fin 2013. Le cadre sociétal aura pour objectif d'affirmer l'identité de la zone de l'ancienne Muharraq, grâce à l'augmentation des niveaux de vie, à des projets spécifiques de restauration et à des orientations sur la conception. Cette approche permettra à la zone tampon d'être gérée en tant que contexte urbain des sites proposés pour inscription et à ces derniers de faire partie d'une cité vivante dynamique.

Une unité administrative dédiée au site a été instaurée au sein du ministère pour coordonner la mise en œuvre du système de gestion. Cette unité, qui rend compte au sous-secrétaire à la Culture, consiste en une équipe interdisciplinaire comptant des chercheurs spécialisés en histoire, des architectes en conservation, un urbaniste et spécialiste de la réhabilitation, un spécialiste en biologie marine et environnement, un directeur de site pour les biens urbains et un spécialiste SIG, tous

bénéficiant du soutien d'une équipe administrative traitant des aspects financiers, du marketing, etc.

Un comité directeur a été établi en tant qu'organe décisionnel en matière de gestion et d'organisation administrative des biens proposés pour inscription. Le comité réunit, au niveau ministériel, des membres des 12 agences gouvernementales représentant l'ensemble des partenaires et parties prenantes impliqués dans le projet, de même que des représentants des propriétaires privés de biens situés à Muharraq et de commerces dans la zone tampon urbaine. Le comité directeur est présidé par le ministre de la Culture. Un plan de gestion est en place pour le bien.

Afin de répondre aux défis posés par la restauration des bâtiments fragiles de Muharraq, et de les maintenir sur une base constante, il est nécessaire de prévoir une formation en compétences traditionnelles, en particulier dans les techniques des boiseries et du travail délicat des enduits, et de développer la connaissance des matériaux traditionnels. L'État partie a fait part de son engagement concernant cette formation, au niveau pratique du site et comme matière faisant partie de l'enseignement universitaire. Il faudra également s'assurer que le contexte des sites proposés pour inscription est respecté à l'intérieur de la partie urbaine de Muharraq.

Avertissement concernant le texte de l'évaluation sur la proposition d'inscription « Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire », Royaume de Bahreïn

Concernant la texte de l'évaluation sur la proposition d'inscription présentée par le Royaume de Bahreïn « Activités perlières, témoignage d'une économie insulaire », il convient de noter que, conformément aux directives des Nations Unies du 15 mai 1999 (réf.ST/CS/SER.A/29/Rev.1), on doit se référer aux termes « Golfe Persique », « Golfe » et « Shatt-al-Arab » et les utiliser dans tous les documents, publications et déclarations émanant du Secrétariat comme la désignation géographique usuelle de la zone maritime située entre la Péninsule arabique et la République islamique d'Iran.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Vue du littoral de Bū Māhir



Boutes pratiquant la pêche des perles



Forteresse de Qal'at Bū Māhir



Vue de l'ensemble de Siyadi depuis la cour de la mosquée